

NOMBRES DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
10	10	8

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 décembre à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Michel URBAN, Maire.

Date de la convocation
13/12/2024

Présents : URBAN Michel, BECKER Cyrille, ERHARD André, BECKER Mélanie, BERGER Delphine, DUCLERMORTIER Denis,

Absents excusés : ZIPPEL Florianne, GOBILLOT Matthieu, BENOIT Pierre, TROSZCZYNSKI Céline

Nombre de procuration : ZIPPEL Florianne à BECKER Mélanie, GOBILLOT Matthieu à ERHARD André

Secrétaire de séance : Marie-Pierre CHLOUP SURMELY

DCM 47/2024 : DECISION MODIFICATIVE - BUDGET DU REGROUPEMENT SCOLAIRE.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget 2024 du regroupement scolaire,

Le Premier Adjoint informe le Conseil Municipal que des modifications relatives au budget sont nécessaires. Il faut ainsi prévoir plus de crédit que prévu sur le compte pour couvrir des frais de personnels supplémentaires.

Le Premier adjoint propose donc les mouvements suivants :

- Affecter 6000 € supplémentaires sur compte 6413 dans la section fonctionnement

Après en avoir délibéré et à l'unanimité POUR, le Conseil Municipal :

-Approuve la décision modificative n° 1/2024 du budget du regroupement scolaire (63303) prévoyant des virements de crédits comme détaillés ci-dessous :

Section fonctionnement		
Article	Nature	Dépenses FONCTIONNEMENT
6413	Personnel non titulaire	+ 6000 €
6288	Autres	- 4000 €
6283	Frais nettoyage locaux	- 2000 €

Fait à RAVILLE, le 17 décembre 2024
Conforme au registre
< Certifiée exécutoire >

Le 1^{er} adjoint,
Cyrille BECKER

La secrétaire de séance
CHLOUP SURMELY Marie-Pierre